

Contact

Service Assainissement

05 19 70 03 03

assainissement@creuseconfluence.com

OBJET : Diagnostic de raccordement au réseau d'assainissement dans le cadre d'une vente immobilière.

Madame Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le rapport du contrôle de conformité de votre raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Ce diagnostic a pour but d'informer l'acquéreur sur la conformité de votre branchement ainsi que les travaux de remise en conformité à prévoir.

Cette démarche s'intègre dans :

- L'amélioration de la qualité de collecte des effluents du réseau d'assainissement,
- L'amélioration du fonctionnement des stations et ainsi de leur rejet,
- La préservation de l'état écologique des cours d'eau.

Il a été constaté que votre branchement au réseau est non-conforme.

Les travaux prescrits sont indiqués dans le rapport du diagnostic.

Ainsi, concernant ce bien, le propriétaire actuel ou l'acquéreur disposera d'un délai de 12 mois à compter de la date d'envoi d'un courrier de « Notification de pénalité », pour la réalisation de ces travaux de mise en conformité. Passé ce délai, la redevance d'assainissement sera majorée de 100%.

Afin de faciliter le suivi de la remise en conformité, veuillez informer le service dès que la vente est effective pour nous communiquer les coordonnées des nouveaux acquéreurs.

Également, sachez que des aides financières en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne peuvent être accordées pour la réalisation de ces travaux.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et pouvons vous accompagner dans cette démarche de mise en conformité.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le service assainissement

Diagnostic de raccordement au réseau d'assainissement collectif public dans le cadre d'une vente immobilière

Affaire : 2023-GOUZON-20-CB

Date du contrôle : 03/10/2023

Nom du propriétaire : PHILIBERT Raymonde

Type de réseau d'assainissement (domaine public) :

Réseau unitaire Réseau séparatif

Présence d'un regard de branchement (partie publique) :

OUI NON NON-DETERMINE

Conformité du raccordement :

CONFORME NON-CONFORME

L'évier de la cuisine n'est pas raccordé au réseau

Commentaires :

Le contrôle a été effectué par test au colorant.

La majeure des eaux usées est correctement reliée au réseau d'assainissement.

En revanche, l'évier de la cuisine est évacué avec une gouttière (exutoire non déterminé).

Travaux nécessaires pour la mise en conformité :

Raccorder les eaux de cuisine au réseau d'assainissement.

Contactez le service assainissement pour toute démarche.


Attestation :

Je soussigné Daniel BEUZE, Vice-Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, atteste que l'immeuble sis 6 rue de Pompadour – Section AI n°4 – commune de GOUZON, est non conforme à la législation en vigueur.

Le présent certificat est délivré pour valoir et servir ce que de droit dans le strict cadre de l'affaire citée en objet.

A Boussac-Bourg, le 3 octobre 2023

Le Vice-Président Daniel BEUZE


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE

Croquis d'assainissement

